



Agence de l'eau  
Loire-Bretagne



# L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis !

QUESTIONNAIRE  
À L'INTÉRIEUR

Toute l'information sur l'eau :  
[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'eau est un bien vital. Elle est de loin notre bien commun le plus précieux car elle touche aux conditions mêmes de la vie. Gaspiller l'eau c'est gaspiller notre capital de vie et celui de nos enfants. Or, nos ressources sont soumises actuellement à des pressions croissantes : hausse de la population, intensification de l'agriculture, densification urbaine et industrielle... Ainsi, le Grenelle Environnement a placé la question de l'eau, de sa sauvegarde et de sa protection, au cœur de ses conclusions.

Garantir la meilleure qualité d'eau possible à l'horizon 2015 est un défi qui nous concerne tous. Il est donc absolument essentiel que chacun d'entre vous puisse s'exprimer sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions, préserver la qualité de nos rivières et prévenir les risques. Chaque avis et chaque contribution comptent. Les citoyens des 27 Etats membres participeront également à cette grande consultation.

Je n'ai donc plus qu'un mot à vous dire : emparez-vous de ce débat et battons-nous ensemble pour faire de chaque bassin un bassin de vie.

## Jean-Louis Borloo

Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables - 8 février 2008



Madame, Monsieur,

Je m'adresse aujourd'hui à chacune et chacun d'entre vous sur une question qui nous concerne tous.

Nous construisons l'avenir de l'eau, celle qui coule de nos robinets, dans nos rivières et zones humides, du

mont Gerbier-de-Jonc à la pointe du Finistère.

Grâce à vous, lors de la première consultation de 2005, le comité de bassin a pu définir les grands enjeux pour l'eau, les problèmes auxquels nous sommes confrontés et que nous devons résoudre ensemble. Vos avis ont permis de définir une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau : des objectifs à atteindre, des délais, le programme des actions à mener, et leur coût. Elle vous est présentée sur la double page centrale.

Cette proposition est-elle assez ambitieuse pour la qualité de nos rivières ? Les efforts à fournir sont-ils acceptables ou insuffisants ?

Elle sera publiée fin 2009, ce sera le Sdage, et s'imposera alors à toutes les décisions dans le domaine de l'eau jusqu'en 2015.

C'est pour cela que nous avons besoin de votre avis. Parce que la meilleure stratégie est celle que nous pourrions mettre en œuvre ensemble, avec votre adhésion.

Merci d'y consacrer un peu de votre temps.

## Ambroise Guellec

Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

## Pourquoi vous demander votre avis ?

Parce que l'eau, vous l'utilisez, vous la rejetez, vous la payez. Et vous avez un rôle à jouer pour améliorer son état. Bref, vous êtes, vous aussi, un acteur de l'eau. La consultation nationale sur l'eau vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer par questionnaire sur des décisions qui vont nous engager collectivement pour 6 ans.

## Quelle ambition pour 2015 ?

L'eau n'a pas de frontières. L'Europe s'est dotée en 2000 d'un nouveau cadre de travail unique : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'ambition des pays membres est de reconquérir la qualité des eaux d'ici 2015. Seules, trois particularités pourraient reporter cette échéance : la durée des chantiers, des conditions naturelles particulièrement difficiles ou un coût exagéré des travaux à réaliser. A partir de l'application de ces critères, chaque comité de bassin s'engage sur le pourcentage des eaux de son bassin qui atteindront le bon état en 2015. La partie restante devra atteindre le bon état en 2021 ou, au plus tard, en 2027.

## Sur quoi donner votre avis aujourd'hui ?

C'est sur le schéma directeur et le programme de mesures 2010-2015 de votre bassin que vous donnez votre avis, notamment sur le niveau d'ambition recherché et sur la pertinence des actions prévues.

## L'eau vous consulte



[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

Ensemble, prenons soin de l'eau

# Les mots de l'eau

## Une eau en bon état,

c'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

La directive européenne sur l'eau demande à tous les Etats membres de retrouver un bon état des eaux. A défaut, des condamnations financières sont prévues.

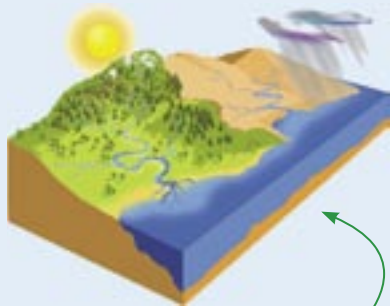
**Vous pouvez consulter ces documents sur [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr), dans votre préfecture et sous-préfecture**

## Le Sdage,

schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, décrit la stratégie pour retrouver ce bon état, en tenant compte des facteurs naturels (délai de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. D'une durée de 6 ans, il sera adopté par le comité de bassin en 2009.

## Le programme de mesures,

établi par le préfet de bassin sur la même période, contient les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le Sdage.



## Un bassin versant, c'est...

une grande cuvette dans laquelle toute l'eau qui tombe ruisselle. Elle ne peut s'échapper qu'en s'enfonçant dans le sol ou en s'écoulant le long des pentes, jusqu'à la mer.

## Et le bassin Loire-Bretagne ?

Il y a 6 grands bassins versants en France métropolitaine. Dans chacun le comité de bassin, dans lequel sont représentés tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau, établissement public du ministère chargé de l'écologie, finance les actions de protection de la qualité de l'eau. Le bassin Loire-Bretagne va des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. 12 millions d'habitants y vivent.

Et vous,  
près de quelle rivière habitez-vous ?



## Vous et nous, engagés pour l'eau

Malgré les actions entreprises, les pollutions pourront mettre du temps à disparaître. Nous agissons donc par cycle d'amélioration d'une durée de six ans. A la fin de chaque cycle, nous vous informerons des progrès dans l'atteinte du bon état des eaux et vous participerez aux nouvelles décisions.

Mise en place du nouveau programme de surveillance de l'évolution de l'état des eaux

Transposition de la directive en droit français et adoption de l'état des lieux

2004

2005

2006

2008

2010

2014

2015

2021

2027

Nouveau Sdage 2016-2021 ajusté en fonction des résultats

Consultation du public pour l'actualisation du Sdage pour la période 2016-2021

Sdage et programme de mesures 2010-2015

**L'eau c'est la vie.**  
Donnez-nous votre avis !

- Consultation du public sur le projet de Sdage et le programme de mesures,
- Avis des départements, régions et chambres consulaires

Consultation du public sur les grands enjeux pour l'eau

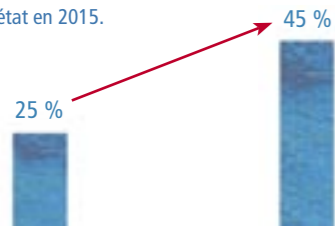
Consultez le site portail [www.eafrance.fr](http://www.eafrance.fr) pour découvrir encore plus d'informations sur la consultation du public et sur l'eau !

# Notre proposition pour les eaux de nos régions en 2015

**Nous pouvons quasiment doubler le pourcentage de cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes en bon état d'ici 2015.**

Avec la seule poursuite des politiques actuelles, 25 % des eaux seraient en bon état en 2015.

Avec notre proposition, 45 % des eaux peuvent atteindre ce bon état.



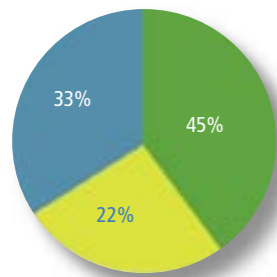
Bon état des eaux en 2015

Les villes, les industriels et les agriculteurs ont beaucoup investi au cours des dernières années pour **épurer leurs eaux**, et ils doivent poursuivre cet effort.

Mais il nous reste beaucoup à faire pour **restaurer la qualité de nos rivières** et **réduire nos pollutions diffuses** sur tout le territoire (pesticides, engrais...).

Cet **effort collectif** représente 500 millions d'euros par an pour la période 2010-2015 pour nos 10 régions, 36 départements, 12 millions d'habitants. Il est à rapporter aux 3 milliards d'euros déjà dépensés annuellement dans notre bassin pour l'eau potable, le traitement des eaux usées et les milieux aquatiques. Il sera financé par les communes, les industriels, les agriculteurs, avec l'aide de l'agence de l'eau, des collectivités ou de l'Europe. Le comité de bassin privilégie **la réorientation de dépenses publiques** qui doit permettre de limiter l'impact sur la pression fiscale ou le prix de l'eau.

Cet effort se répartit sur les actions suivantes :



- pour réduire les pollutions agricoles (engrais, pesticides)
- pour traiter les eaux usées de l'industrie et des villes
- pour retrouver des zones humides et des rivières vivantes

**Problème : artificialisation des cours d'eau** (barrages, dérivations, aménagement de berges...). L'artificialisation des cours d'eau réduit leur capacité naturelle d'auto-épuration et la richesse des habitats.

**Actions principales du Sdage :**

- > supprimer ou aménager les ouvrages qui barrent le lit de la rivière
- > rétablir des milieux variés pour les besoins des animaux aquatiques (abri, nourriture, reproduction)
- > permettre la circulation des poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses...)
- > doubler l'effort financier pour la restauration des cours d'eau

**Problème : conflits dans les usages de l'eau**

L'eau est nécessaire pour de nombreux usages (alimentation en eau potable, irrigation, activités industrielles, loisirs...) mais aussi pour la vie des rivières. En période de sécheresse ces usages peuvent devenir concurrents.

**Actions principales du Sdage :**

- > réaliser des économies d'eau :
  - agriculture : optimiser l'irrigation, passer à des cultures moins gourmandes en eau
  - collectivités et particuliers : contrôler les réseaux d'alimentation en eau potable (30 % de fuites actuellement), sensibiliser aux gestes et à l'utilisation d'appareils économes
- > diminuer les prélèvements d'eau en été et rechercher de nouvelles ressources souterraines
- > mettre en place la concertation locale

**Problème : le littoral, réceptacle de toutes les pollutions**, accueille aussi de nombreuses activités : tourisme, baignade, pêche de loisirs ou professionnelle, production de coquillages, ports... et il abrite des zones de grand intérêt écologique.

**Actions principales du Sdage :**

- > collecter tous les rejets d'eaux usées (villes, campings, ports)
- > réduire la pollution diffuse qui arrive dans les estuaires et les baies
- > mettre en place des dispositifs d'économie d'eau, notamment dans les résidences de vacances, campings...
- > sensibiliser tous ceux qui fréquentent le littoral à sa protection

**Problème : pollutions des villes et des industries**

Les collectivités et les industries rejettent des eaux usées et des substances dangereuses dans les eaux de surface.

**Actions principales du Sdage :**

- > assurer un bon fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- > réduire l'emploi des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries
- > assainissement individuel : mettre aux normes les installations les plus polluantes
- > industries : améliorer les conditions d'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

**Problème : crues et inondations**

Les inondations menacent des biens et des personnes. Pourtant elles sont indispensables à la bonne santé de nos rivières. Il faut donc apprendre à vivre avec.

**Actions principales du Sdage :**

- > arrêter l'urbanisation en zones inondables et limiter l'imperméabilisation des sols
- > réduire les dommages en cas d'inondation
- > améliorer la conscience et l'information sur le risque
- > anticiper les crises et en améliorer la gestion

**Problème : destruction des zones humides (marais, tourbières...)**

pour implantation de constructions ou de cultures. Or les zones humides constituent un habitat naturel très riche pour de nombreuses espèces. Elles assurent aussi un rôle d'épuration et réalimentent les cours d'eau et les nappes.

**Actions principales du Sdage :**

- > faire l'inventaire des zones humides
- > entretenir les zones humides, restaurer et recréer des zones humides
- > si nécessaire acheter des zones humides pour les protéger

**Problème : pollutions agricoles**

Les engrais (nitrates, phosphore) et les pesticides polluent les rivières, les eaux littorales ou les eaux souterraines.

**Actions principales du Sdage :**

- > diminuer l'utilisation des pesticides – il existe des alternatives au désherbage chimique – et limiter l'apport d'engrais à l'hectare...
- > intercepter les pesticides et engrais avant qu'ils ne se retrouvent dans l'eau : création de haies, talus ou bandes enherbées en bordure de cours d'eau, éviter les sols nus après récolte pour piéger les nitrates et limiter l'érosion, éviter les fuites sur les aires de remplissage et lors du lavage des pulvérisateurs...

**Problème : faire adhérer tous les acteurs à la sauvegarde de l'eau.** La reconquête de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous les citoyens.

**Actions principales du Sdage :**

- > faire connaître et aimer notre patrimoine eau
- > améliorer l'accès à l'information sur l'eau : observatoires de l'eau, sites internet
- > faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées

**Et chez vous, quels gestes adopter ?**

- Préférez la douche au bain
- Ne laissez pas goutter vos robinets, changez les joints régulièrement
- Adoptez une chasse d'eau à double débit
- Evitez l'utilisation abusive de produits anti-bactériens pour désinfecter vos WC
- Choisissez des lessives «écobellisées»
- Faites tourner votre lave-linge à pleine charge
- Pour l'entretien du jardin, préférez le binage et les produits naturels aux pesticides et aux engrais chimiques
- Ne jetez pas de produits polluants dans la nature (huiles, solvants...)

**Pour plus d'informations, [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)**

Agence de l'eau Loire-Bretagne - consultation publique 2008  
BP 6339 - avenue Buffon - 45063 ORLÉANS CEDEX 2

**Le saviez-vous ?**

Le prix de l'eau dans les bassins Loire-Bretagne est en moyenne de 3,18 euros par m<sup>3</sup> (1 m<sup>3</sup> = 1 000 litres) et une famille 2 ou 3 personnes consomme à peu près 120 m<sup>3</sup> par an, soit une dépense de 30 euros par mois. C'est le prix de l'eau potable et du traitement des eaux usées.



**Donnez-nous votre avis !  
avant le 15 octobre 2008**

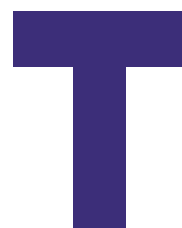
Participez aussi sur [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



**L'eau vous remercie**

**LETTRE**

**20 g  
Validité  
15/10/08**



**Consultation publique 2008 / Loire-Bretagne  
Autorisation 22156  
51099 REIMS CEDEX**